

CONSEIL MUNICIPAL**Procès-verbal de la séance du 5 février 2015 à 20h30**

Présidence	M.	T. Hunziker
Présents	Mmes	C. Chiriatti, C. Di Stasi, J. Malbaski et A. Mathys
	MM.	M. C. Brülhart, C. de Meyer, D. Nicole, R. Madarasz, F.-R. Mahrer et B. Riedweg
Excusés	Mme	R. Selitrenny Flores
	MM.	F. Baroz, T. Borel-Jaquet, E. Fillet et L. Luisoni
Absent	M.	Y. Bischofberger
Messieurs G. Marti, Maire, N. Nussbaum et G. Garnier, Adjoints, assistent à la séance.		

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2014
2. Communications du Bureau
3. Communications de la Mairie
4. Communications des Présidents de Commissions
5. Décisions de l'ACG - Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC
6. Création d'un giratoire Jussy/Brolliets et réaménagement du trottoir rue de Graman – vote d'une délibération
7. Local de vote – Nomination d'une remplaçante du Président
8. Propositions individuelles et questions

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2014

Monsieur le Président informe que Monsieur Baroz était présent à la séance du 11 décembre 2014 et demande à ce que son nom soit supprimé dans la ligne «Excusés».

Monsieur Riedweg informe l'assemblée qu'il était présent alors qu'il est noté «excusé» et demande que cela soit corrigé.

Avec ces modifications, par 10 oui, soit à l'unanimité, le procès-verbal est accepté avec remerciement à son auteur.

2. Communications du Bureau

Monsieur le Président informe l'assemblée que le Bureau travaille encore sur la sortie prévue avec le retour d'argent en compensation des désagréments liés à l'annulation du vol de retour lors de la sortie du Conseil en juin 2014.

Il ajoute que l'information quant à la proposition de répartition de la valeur des jetons de présence sera transmise aux Conseillers municipaux d'ici la fin de la législature.

3. Communications de la Mairie

Monsieur le Président transmet la parole à Monsieur Marti.

Voie de bus – route de Puplinge

En date du 29 janvier 2015, l'Exécutif a appris, par l'intermédiaire de leur avocat, que le canton de Genève était sur le point de renoncer à l'autorisation de construire une voie de bus à la route de Puplinge, contre laquelle la commune a fait recours.

Un délai au 18 février 2015 a été imparti au département de l'environnement, des transports et de l'agriculture et pour le département de l'aménagement, du logement et de l'énergie pour confirmer cela et mettre un terme à la procédure.

Prisons - modification de zone

La procédure d'enquête publique de demande de modification de zone concernant Brenaz 2 ainsi que les infrastructures comme le parking ou le déplacement de la forêt est arrivée à son terme.

L'étape suivante consiste au préavis du Conseil municipal qui doit être donné dans un délai de 60 jours suite à la réception du courrier du département. Vu le calendrier des séances, le Conseil municipal devra se prononcer lors de sa séance du 12 mars 2015.

Monsieur le Maire remercie la commission d'aménagement de bien vouloir prévoir une séance pour analyser ce dossier avant le vote du Conseil municipal.

Petite enfance

La fondation de la commune pour la petite enfance s'est réunie à de nombreuses reprises depuis mi-décembre 2014. Durant leurs quatre séances de travail, le règlement de la future crèche, le règlement des futurs jardins d'enfants ont pu être élaborés, ces documents permettront le bon fonctionnement du futur espace de vie infantine. Un projet de convention a été transmis aux membres durant la dernière séance. Elle sera travaillée lors de la prochaine séance, le 24 février 2015, réglant les modalités de la collaboration entre la commune et la future Fondation.

Après s'être perdu dans les méandres des services de l'Etat, l'arrêté du Conseil d'Etat approuvant la délibération du Conseil municipal du 30 octobre 2014, nous est enfin parvenu. Cet arrêté ainsi que la signature d'un acte notarié, prévu prochainement, permet ainsi la création de la Fondation de la commune de Puplinge pour la petite enfance.

L'organisation du Conseil de Fondation est le suivant :

Monsieur Gilles Marti, Président,
Monsieur Christian Brülhart, Vice-Président,
Monsieur Thierry BOREL-JAQUET, Trésorier,
Madame Nathalie Luisoni, Secrétaire,
Monsieur Nicolas Nussbaum, membre.

Dans la pratique, les préinscriptions dans les 3 futurs jardins d'enfants, en août 2015, se feront dès le 27 février 2015. Un tous-ménage sera transmis dès le 16 février 2015.

La crèche ouvrira ses portes en janvier 2016 par le fait que la commune est tenue par son engagement auprès de la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex, jusqu'au 30 juin 2016.

L'engagement de la direction est prévu pour fin mai 2015, celui des collaborateurs de la crèche, pour le mois de janvier 2016.

Les inscriptions pour la crèche sont prévues début septembre 2015.

Modification de zone - Brolliets

En date du 28 janvier 2015, et après plusieurs demandes de compléments, les Maires des communes de Presinge et Puplinge ont officiellement déposé le dossier de demande de modification de zone du projet dit «Les Brolliets».

Le département de l'aménagement a tout d'abord informé l'Exécutif que tout déclassement de zone agricole en SDA (surface d'assolement) est soumis à un moratoire tant que le plan directeur cantonal n'est pas approuvé à Berne. Dans ce même contexte, le département va vérifier les propositions de compensations de SDA sur Puplinge, car sur Presinge, la compensation semble acquise.

Monsieur le Maire a rappelé la sous dotation, de la commune, en équipements communaux, dimensionnés lorsque la commune comptait 600 habitants pour la salle communale ou il y a 40 ans pour la salle de gym et il a profité de rappeler que la voirie doit impérativement être déplacée pour des problèmes de sécurité liés au préau école.

Monsieur le Maire a signalé la volonté de la commune et de la fondation communale pour le logement à s'engager à construire des logements et a fait un résumé, y compris les 2 promesses d'achat pour les Brolliets qui permettent de maîtriser plus de 50% du périmètre.

Il a rappelé que les infrastructures sportives sont conçues intercommunales en rappelant que la commune de Puplinge couvre déjà le manque d'infrastructures sur Chêne p.ex. avec 3/4 des footballeurs hors Puplinge. Cela sera encore plus important avec la construction, sur la commune de Presinge (qui n'a pas de terrains de sports), de 140 nouveaux logements (dont 40 à la place du poney club). Le déclassement de la zone sportive est justifié par la mise aux normes des terrains, et la nécessité de prévoir un agrandissement ultérieur du groupe scolaire pour faire face à l'accueil de nouveaux habitants, 190 logements déjà en construction, mais sert aussi à couvrir les besoins futurs de ~ 60 logements au centre (35 IEPA qui libéreront des logements pour des familles, et 25 chez le voisin avec le dernier immeuble du PLQ Hutins), puis 100 aux Brolliets.

Concernant le poney-club, La commune de Presinge va signer prochainement une promesse d'achat pour le terrain de Goumaz (chalet incendié au bord de la route de Jussy) et a l'accord du Conseil d'Etat pour échanger le terrain adjacent, propriété du canton sur Puplinge avec un terrain communal sur Presinge, de l'autre côté du chemin.

A la demande si le dossier du Poney-Club pouvait être dissocié du reste sur Puplinge qui, selon le canton, ne pose plus problème (du fait que la commune de Puplinge ne compense pas tous les SDA), il a clairement indiqué que NON. Monsieur le Marie a rappelé la pression du Conseiller d'Etat, Monsieur Maudet, le déclassement en cours de procédure avec densité de zéro pour y réaliser des parkings et le Conseil municipal refusera certainement lui aussi des déclassements ne comprenant pas les zones nécessaires pour répondre aux besoins actuels et futurs. Il est surtout exclu de ne pas traiter la zone d'utilité publique avec la mesure de déclassement. Pour la zone sportive, il peut y avoir réflexion, mais ceci doit être réglé avant tout autre déclassement pour du logement (la parcelle entre le village et le nord pour env. 200 logements) qui nécessiterait dans tous les cas un agrandissement préalable de l'école, faisable si les terrains de foot sont déplacés avant.

Le dossier va être mis à l'enquête technique dans les services de l'Etat et une nouvelle rencontre aura lieu probablement en avril ou mai 2015 pour faire le point.

Pour l'instant, si l'intégralité du projet n'avance pas, c'est 200 logements qui seraient bloqués (100 aux Brolliets, 40 à la place du poney-club, 60 au centre du village (=voirie à déplacer)), sans compter un énervement certain du fait que Monsieur Maudet met la pression pour un parking en surface et des gardiens de prisons qui ne trouvent pas de quoi se loger.

Monsieur Marti transmet la parole à Monsieur Garnier, Adjoint.

Verger

La commission agriculture, cimetièrre, feu, voirie, lors de sa sèance du 7 octobre 2014 a demandè à obtenir de Pro natura un devis pour la mise en valeur de la parcelle 180 au chemin de la Brenaz.

Pro natura a rèpondu à cette demande courant dècembre 2014 et les membres de la commission ont ètè informès de la rèception de ce document.

Afin qu'un travail sèrieux puisse avoir lieu sur cette parcelle en 2015, Monsieur Garnier propose à la commission de se rèunir à ce sujet le 25 fèvrier à 19h00.

Monsieur Garnier transmet la parole à Monsieur Nussbaum, Adjoint.

Solidaritè

Monsieur Nussbaum informe l'assemblèe que la demande de Monsieur Mahrer, Prèssident de la commission solidaritè, lors de la sèance du Conseil municipal du 11 dècembre dernier, a retenu la meilleure attention de l'Exècutif qui lui a donnè une suite favorable. En effet, l'Exècutif a attribuè, sur les comptes 2014, une somme de CHF 5'000.- au CICR pour soutenir les enfants victimes de la guerre en Syrie.

Il apparaît que, comme annoncè en dècembre 2014, les rattrapages fiscaux des annèes prècèdentes pourraient permettre de couvrir cette dèpense supplèmentaire non prèvue. L'Exècutif attend, toutefois, le bouclement des comptes et l'approbation par le Conseil municipal, du crèdit complèmentaire qui en dècoulera, lors du vote des crèdits complèmentaires.

Monsieur Mahrer remercie et fèlicite pour cette dècision. Il souligne que par ce geste, l'effort de la commune, durant ces deux dernièrres annèes, aura marquè sa solidaritè à hauteur de 1% du budget et il l'en fèlicite.

4. Communications des Prèssidents de commissions

Commission de l'animation et de l'information

Madame Chiriatti demande à ce que les membres de la commission de l'animation se rassemblent à la fin de la prèsentè sèance afin de fixer une prochaine date de commission.

Commission petite enfance - aînès

La commission se rèunira le 24 fèvrier 2015 et il sera l'occasion de prèsentèr les membres de la fondation. A cette mème date, aura lieu l'assemblèe gènèrale du club des aînès. Monsieur Brülhart fera un petit rèsumè de cette assemblèe à la commission.

5. Dècisions de l'ACG – Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC

Monsieur le Prèssident informe l'assemblèe qu'aucune dècision de l'assemblèe gènèrale de l'ACG n'est soumise au droit de vèto durant cette sèance.

6. Crèation d'un giratoire Jussy/Brolliets et rèamènagement du trottoir rue de Graman – vote d'une dèlibèration

Monsieur le Prèssident transmet la parole à Monsieur Marti, Maire.

Monsieur le Maire présente les plans du rond-point et du trottoir à l'assemblée. Il informe, en préambule, que cela n'est pas de gaieté de cœur qu'il présente ce projet ce soir. En effet, il est fort à déplorer que la commune doive se substituer au canton afin de sécuriser des routes cantonales, à ses frais et cela car le canton dit ne pas avoir les moyens de le financer.

En 2014, des mesures de chantiers ont imposé à la commune de fermer la rue de Graman et a nécessité la réalisation d'un rond-point provisoire sur la route de Jussy à la hauteur de la route des Brolliets. Cette mesure de chantier a largement dépassé la durée du chantier et la commune a demandé qu'elle soit prolongée autant que possible car ce rond-point a amené des éléments positifs notamment par sa tendance à attirer les automobilistes ailleurs qu'au centre du village. Il permet également aux personnes venant de Pré-Marquis de pouvoir s'intégrer plus facilement dans le flux du trafic de la route de Jussy de manière aussi sûre que le rond-point qui est situé à la rue de Frémis. Ce rond-point étant une mesure de chantier provisoire il doit disparaître. Cependant, l'Exécutif souhaite faire pérenniser ce rond-point, prévu dans l'étude de circulation de la commune, mais suite à plusieurs demandes en fin d'année 2014, le canton ne voulait pas entrer en matière sur cette pérennisation. Monsieur le Maire a donc demandé un entretien avec le Conseiller d'Etat en charge, Monsieur Barthassat, qui ne voit aucun inconvénient, au contraire, à ce qu'un giratoire soit créé à cet endroit-là. Cependant, le budget de l'Etat pour l'entretien des routes cantonales est passé de 20 millions à 2 millions et le canton ne pourra donc pas le financer.

En lien avec ce giratoire, qui attire des véhicules sur la route de Graman, qui est une route cantonale de la Mairie jusqu'au local des pompiers, il n'est pas envisageable non plus que des mesures de sécurisation du trottoir, le long de cette artère, ne soient pas prises. Il est d'ailleurs dans un état lamentable et dangereux par le fait qu'il est biseauté et que les automobilistes roulent facilement dessus. Sur ce tronçon de route là, le canton a de l'argent pour regoudronner la chaussée mais pas pour refaire le trottoir. Il s'agit d'une absurdité totale, en effet, pour le canton, regoudronner une chaussée qui n'est pas en mauvais état passe avant la sécurité des piétons. Ce trottoir est prévu d'être élargi, l'Exécutif a rencontré les propriétaires des parcelles concernées tout le long du côté ouest du trottoir des immeubles gris et roses. Quasiment tous les propriétaires ont déjà signé un engagement qui atteste qu'ils sont prêts à céder gratuitement une emprise d'environ 60 à 80 centimètres de largeur, sur leurs parcelles, sur toute la longueur. Il y a un bout de parcelle qui se trouve entre l'épicerie et le chemin qui permet l'accès à la place de jeux et qui appartient à la commune. Le trottoir sera reconstruit, plus large mais serait séparé de la chaussée par un élément végétal, les piétons passeront derrière, pour leur sécurité.

Dans la délibération, il est fait mention du fait que lorsque l'on construit en zone de développement, les propriétaires doivent s'acquitter d'une taxe d'équipement. Cette taxe d'équipement pour le quartier du nord du village sera d'environ CHF 500'000,-- selon la loi. Si l'on justifie que l'on a fait un investissement pour l'aménagement du domaine public, on peut exiger le paiement de la taxe d'équipement sinon les promoteurs sont exemptés. Cela concerne partiellement la commune car pour la moitié du périmètre ce sont des parcelles maîtrisées par la commune ou par la Fondation pour le logement et l'autre moitié, ce sont des privés. Par conséquent, la moitié de CHF 500'000,-- pourrait donc être récupéré.

Le montant proposé ce soir est conséquent mais il va être à nouveau négocié avec l'Etat pour qu'il en prenne une partie à sa charge et ce notamment en rappelant les économies faites par le biais du renoncement à la voie de bus sur la route de Puplinge.

Monsieur le Maire termine en informant que, concrètement, si la décision n'est pas prise durant cette séance, le rond-point sera enlevé et le stop sera réinstauré, sur la route des Brolliets, la semaine prochaine. Le délai est très clair et définitif.

Monsieur Nicole s'oppose à ce projet car il estime que la commune n'a pas à se substituer au canton pour financer de tels projets. Cet argent sera nettement plus utile à des projets qui intéressent Puplinge. La sécurité du trottoir est ce qu'elle est, il n'y a pas beaucoup de gens qui l'utilisent et les usagers de la route doivent rouler à 30kmh, comme cela est indiqué. Pour ce qui est du giratoire, c'est utopique car aujourd'hui, à cet endroit, la commune n'a pas de grandes constructions, à part Pré-Marquis. Ceux qui descendent la route de Presinge passent de toute manière par le centre du

village. Pour ce qui est du phono absorbant, il faut le faire sur une route avec vitesse plus élevée et non pas sur un tronçon comme celui-ci.

Monsieur Marti comprend son point de vue. Il répond que le phono absorbant est effectivement plus adéquat sur une route où l'on peut rouler plus vite mais il faut savoir que l'Etat a de l'argent pour cela. Le trottoir doit être élargi et il est très endommagé. Les utilisateurs piétons sont nombreux à se faire du souci quant à leur sécurité lorsqu'ils l'utilisent. Pour ce qui est du rond-point, après une étude, il s'est avéré qu'il est utilisé par une certaine quantité d'usagers. Il répète que c'est à contre cœur qu'il demande un crédit.

Monsieur Riedweg informe que les travaux de ce rond-point sont urgents et ajoute que si la commune fait les travaux elle-même, elle maîtrise ainsi ce projet. Par conséquent, il est en faveur de cette délibération.

Madame Di Stasi demande s'il y aurait un moyen de négocier pour que le canton de Genève paie le trottoir plutôt que la route. Monsieur le Président répond qu'il s'agit de deux services différents et que les budgets ne sont pas circulants.

Monsieur Mahrer trouve étonnant que l'Etat puisse dégager autant de budget pour une prison et qu'il n'arrive pas à maintenir l'entretien courant des routes. Il demande s'il existe d'autres sujets dans lesquels la commune devrait se substituer à l'Etat et dont il faudrait se prémunir.

Monsieur Marti fait savoir que tous les arguments transmis ce soir seront communiqués au canton et qu'il leur sera demandé de faire un effort financier supplémentaire.

Monsieur Nicole fait remarquer que chaque année le budget est calculé et bouclé avec beaucoup de peine et aujourd'hui la commune va dépenser CHF 700'000,-- pour un rond-point et un trottoir sur une route cantonale.

Monsieur Nussbaum ajoute qu'un chemin, débutant à proximité du rond-point va permettre de rejoindre la Seymaz et ainsi, les piétons pourront l'emprunter avec une sécurité accrue, car les véhicules seront ralentis par le giratoire.

Monsieur Marti ajoute que l'entretien du rond-point se fera par l'Etat à l'exception de la pastille centrale de végétation. Il a été étudié par un ingénieur spécialiste de la circulation et validé par les services du canton. En ce qui concerne le trottoir, il mesurera 2 mètres de large sur toute sa longueur et cela facilitera son entretien l'été comme l'hiver.

Monsieur Hunziker ajoute que le trottoir ne sera plus taillé en biseau mais il s'agira d'un bloc à angle droit sur toute sa longueur.

Monsieur Madarasz fait remarquer que même si le trottoir est élargi sur cette portion, il ne le sera pas devant les commerces et à cet endroit-là, les piétons ne sont pas sécurisés. Il estime que l'on devrait étudier ce point-là avant d'aller de l'avant. Les places de parking effacées sont toujours utilisées comme parking et par conséquent le croisement avec le bus est limité et dangereux. Du reste, les usagers de la route ne se gêneront pas de monter sur le trottoir.

Monsieur Marti répond que les places de parking devant les commerces sont un point noir mais elles sont situées sur une parcelle privée. Il n'est pas envisageable de supprimer des places de parking devant les commerces.

Monsieur Nicole fait remarquer que l'état des trottoirs est le même dans tout le village et pas uniquement sur cette partie-là. Ceux du vieux-village sont également très endommagés et leur entretien est à charge de la commune. Monsieur Marti répond qu'effectivement une étude sera engagée cette année pour la partie du vieux-village.

Monsieur Mahrer pense que l'on pourrait profiter du nouvel aménagement du village pour étudier ces aménagements.

Monsieur De Meyer fait remarquer qu'il ne faut pas négliger la réduction de vitesse qu'engendre un rond-point sur la route de Jussy.

Monsieur Riedweg souhaite que la discussion soit canalisée. Les Prisons sont des investissements et décisions fédérales. La maîtrise, par la commune, du rond-point est importante car il est évident que la commune ne souhaite pas un stop à cet endroit-là.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe à la lecture et au vote de la délibération.

PROJET de délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement pour la réalisation d'un giratoire au carrefour Rte de Jussy / Rte des Brolliets ainsi que pour la réfection du trottoir de la rue de Graman

- Vu le manque de sécurité pour les piétons en raison du trottoir biseauté de la rue de Graman, de la route de Presinge à la route des Brolliets, et son état de vétusté ;
- vu l'intérêt communal à orienter la circulation de transit sur l'axe de la rue de Graman vers la route des Brolliets plutôt que vers son centre ;
- vu le défaut de budget du Canton pour la réalisation de ce type d'infrastructure ;
- vu l'expérience positive du giratoire de chantier au carrefour Rte de Jussy / Rte des Brolliets ;
- vu le plan d'aménagement du trottoir de la rue de Graman N° 56-153 réalisé par la direction générale du génie civil – service des routes et présenté aux propriétaires en décembre 2014 et leur accueil favorable ;
- vu la possibilité de récupérer une partie de cet investissement au travers du fonds « Taxes d'équipement » du futur aménagement du quartier des Brolliets ;
- vu l'engagement du Canton à réaliser, dans le même temps que le trottoir, un revêtement phono-absorbant sur ce tronçon de route ;
- vu l'article 30, alinéa 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
- sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide par 9 voix pour et 1 voix contre.

1. de financer la réalisation d'un giratoire au carrefour des routes de Jussy et des Brolliets ;
2. de financer le réaménagement du trottoir de la rue de Graman, de la route de Presinge à la route des Brolliets ;
3. de coordonner les travaux du trottoir avec la réalisation par le Canton d'un revêtement phono-absorbant sur ce tronçon de la rue de Graman et la route de Presinge ;
4. d'ouvrir, en conséquence, à Monsieur le Maire un crédit de CHF 710'000.-- destiné au financement de cette opération ;
5. de comptabiliser la dépense prévue à l'article 4 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Puplinge, dans le patrimoine administratif ;
6. d'amortir cette dépense au moyen des annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 6225.331.00 de l'an 2016 jusqu'en 2045, soit 30 ans à raison de 3,33% par an ;
7. de récupérer une partie des fonds investis par le fonds « taxes d'équipement » en lien avec l'aménagement futur du quartier Brolliets ;
8. d'accepter la cession de hors-ligne nécessaire au trottoir à réaliser, en empiètement sur les parcelles 1246 et 1429 ;
9. de désigner Monsieur le Maire pour signer tous actes relatifs à ces opérations.

7. Local de vote – Nomination d'une remplaçante du Président Local de vote

Monsieur le Président informe l'assemble que suite à la nomination, par le présent Conseil, des Président, vice-président et suppléants du local de vote pour l'année 2015, le service des votations a informé la Mairie que le remplaçant du Président ne pouvait être nommé car il avait dépassé l'âge requis pour assumer cette fonction.

Par conséquent, le Conseil doit nommer, ce soir, un nouveau remplaçant du Président.

Après avoir contacté plusieurs personnes, la Mairie a obtenu l'accord de Madame Martine Hänzi, pour assumer cette tâche en 2015.

Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite s'exprimer à ce sujet.

Monsieur Riedweg est surpris que la personne désignée à l'automne soit refusée pour raison d'âge. Il lui est indiqué que la loi est ainsi et il peut utiliser son droit d'initiative au Grand-Conseil.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe à la lecture et au vote de la délibération.

PROJET de Résolution relative à la nomination de la remplaçante du Président du local de vote pour l'année 2015

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide par 11 voix pour, soit à l'unanimité,

de proposer à la Chancellerie, pour toutes les opérations électorales qui se dérouleront en l'an 2015, la personne pour le local de vote de Puplinge :

Suppléante du Président Mme Martine HÄNZI

8. Propositions individuelles et questions

Monsieur Riedweg demande si deux bus pourront se croiser sur le début de la rue de Graman avec l'élargissement du trottoir. Monsieur Marti répond que non, ils doivent se croiser avant ou après, comme c'est le cas actuellement.

Monsieur Hunziker fait remarquer que la propreté de la route de Frémis laisse à nouveau à désirer. Il demande si un nettoyage des camions ne devrait pas se faire en amont afin que les autres véhicules ne traînent pas cette saleté sur le reste du village. Monsieur Marti répond qu'un courrier a été adressé aux entreprises car effectivement c'est une période relativement difficile et que la chaussée est très sale.

Aucune autre proposition ou question étant formulée, la séance est levée à 21 heures 55.

Le Président

Thomas HUNZIKER

La Vice-présidente

Carole DISTASI

Le Secrétaire

Patrick ARTER